

- VU le code de l'éducation, notamment son article L 952-6-1 ;
- VU le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;
- Vu le procès-verbal de délibération du conseil d'administration en formation restreinte (séance du 5 avril 2017) ;

ARRETE

ARTICLE 1er. Le comité de sélection pour l'emploi de maître de conférences n°4043 en 61-27^e section est constitué comme suit :

Membres affectés à l'UTBM :

- Mme Cindy CAPELLE, Maître de conférences
- Mme Marie-Ange MANIER, Maître de conférences
- M Abdeljalil ABBAS TURKI, Maître de conférences,
- M Franck GECHTER, Maître de conférences

Membres extérieurs :

- Président : M Abdelmalik TALEB-AHMED, Professeur des universités (Université Valenciennes),
- M Jean-Charles NOYER, Professeur des universités (Université Littoral Côte d'Opale)
- M Lhassane IDOUMGHAR, Professeur des universités (Université de Haute Alsace)
- M Chaker LARABI, Maître de conférences (Université de Poitiers)
- Mme Fan YANG, Maître de conférences (Université de Bourgogne)
- Mme Nadine CULLOT, Maître de conférences (Université de Bourgogne)

ARTICLE 2. Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sevenans, le 5 avril 2017

Le directeur,

par déléation,
le Directeur Général des Services

Ghislain MONTAVON

Philippe Zilliox